

**REUNION DU CONSEIL  
(Article 48 de la loi du 5 Avril 1884)**

=====  
Le Conseil Municipal se réunira en Salle du Conseil  
**Séance du vendredi 5 juin 2026 à 19h**

*Affiché le 29/05/2026*

\*\*\*\*\*

**Session Ordinaire  
ORDRE DU JOUR**

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

**Administration générale**

- Désignation des suppléants des délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Désignation du correspondant défense de la commune

**Finances**

- Tarifs restauration scolaire et étude surveillée
- Tarifs de la taxe de séjour
- Tarifs du Temps Libre Multisports Séniors et élargissement du service

**Urbanisme et développement économique**

- Echange entre les parcelles CK17 et CH90

**Ressources Humaines**

- Ouverture de postes
- Ouverture de postes - emplois non permanents

**Réserve Ornithologique**

- Convention avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et l'Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel de Nouvelle-Aquitaine pour l'accueil d'un artiste à la Réserve Ornithologique
- Communication des décisions municipales prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales